

Le PRÉSIDENT: Mais il y a un autre article qui se rapporte particulièrement au transport des voyageurs et aussi un article qui se rapporte aux relations avec le personnel, et nous avons mis tous ces articles sous la rubrique des finances. Nous n'avons pas suivi un très bon ordre. C'est sans doute de ma faute, mais vous y contribuez.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Je ne pense pas que je me sois autant éloigné du sujet que d'autres. Ma question se rapporte directement au déficit et elle aborde un aspect important du déficit.

Le PRÉSIDENT: Vous faites entrer toute sorte de choses dans votre question. Je songeais à vos questions sur le tarif-marchandises.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Je puis aussi signaler que M. Gordon a soulevé ce point au cours de ces considérations financières et que ce point se rattache à la question même que nous débattons.

M. GORDON: Est-ce que cela ne répond pas à votre question? Il me semble que les constatations sur le transport des voyageurs y répondent.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Je vous demandais votre propre opinion. Pensez-vous que vous pouvez vous retirer du transport des voyageurs dans ce délai ou dans un délai moindre?

M. GORDON: C'est une question de mesure. Nous n'avons jamais dit que nous allions nous retirer du secteur des voyageurs.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Croyez-vous que vous le devriez, à la lumière de la recommandation de la commission royale?

M. GORDON: Non, nous avons dit que nous aimerais nous retirer des affaires non rentables, ce qui est assez différent.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Alors, j'admetts la correction sur ce point. Combien de temps vous faudrait-il, croyez-vous, pour vous retirer du secteur non rentable?

Le PRÉSIDENT: Maintenant, nous entrons dans le domaine de la théorie.

M. GORDON: Vous me demandez d'imaginer quelle serait la réaction de la Commission des transports. Nous ne pouvons nous retirer d'aucun secteur non rentable, à moins que la Commission des transports ne nous le permette.

M. BROOME: Pourriez-vous déposer les demandes que vous avez faites à la Commission des transports, indiquant celles qui vous ont été accordées et celles qui ont été refusées?

M. GORDON: Sur quelle période?

M. BROOME: Depuis deux ans, peut-être ou, si c'est trop, depuis un an,

M. GORDON: Il s'agirait simplement de déposer ce que nous avons présenté à la commission royale. Nous le pourrions. Les documents sont déjà en la possession de la commission royale.

M. BROOME: Je crois que c'est là un domaine dans lequel les députés peuvent appuyer le chemin de fer et où on a besoin d'appui.

M. GORDON: Pour résumer, je dirai que nous travaillons avec toute l'initiative et toute l'imagination auxquelles nous pouvons faire appel pour accroître au maximum notre transport des voyageurs, quand nous avons l'occasion de le faire. Nous déployons beaucoup d'ardeur à nous assurer le transport des voyageurs. Si nous en venons à la conclusion qu'un certain secteur est sans espoir, il nous faudra encore nous présenter devant la Commission des transports et, même avec la proposition que renferment les recommandations, nous devrons persuader la Commission de nous laisser abandonner un service; la Commission pourra encore nous dire qu'elle considère qu'il est dans l'intérêt public que le secteur continue d'être exploité. Ce n'est qu'à ce moment-là que la subvention proposée s'appliquera.

M. BROOME: Oui.